

■ COMMUNIQUÉS ARCOP

■ AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

- MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES
- CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE ZINDER
- CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TILLABÉRY

■ PLANS PRÉVISIONNELS

- MINISTÈRE DES FINANCES /AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT
- AGENCE NATIONALE POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
- OFFICE DU BACCALAURÉAT, DES ÉQUIVALENCES ET DES EXAMENS ET CONCOURS DU SUPÉRIEUR
- OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU NIGER
- DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES DE DOSSO
- PROJET DE REDRESSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DU LAC TCHAD
- PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II
- INSPECTION D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TESKER
- LYCÉE TECHNOLOGIQUE DES MÉTIERS DU BATIMENT DE DOGONDOUTCHI
- MAISON D'ARRÊT DE BELBEDJI
- MAISON D'ARRÊT DE KOUTOUKALÉ
- PREFECTURE D'AGUIE
- COMMUNE RURALE DE KORÉ MAIROUA
- COMMUNE DE N'GOURTI
- COMMUNE RURALE DE TAGAZAR



DÉCISIONS DU CRD
LE COMITÉ DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS



Sommaire

- COMMUNIQUÉS ARCOP PAGES 3
- AVIS D'APPEL À CANDIDATURE PAGES 4-7
- PLANS PRÉVISIONNELS PAGES 9-25
- DÉCISIONS DU CRD..... PAGES 26-31



B.P. 725 Niamey - NIGER
Tél. +227 20 72 35 00
E-mail : info@arcop.ne
Site web : www.arcop.ne

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dr Issoufou Adamou

DIRECTRICE DE RÉDACTION

Mme Zourkaleini Zara

COMITÉ DE RÉDACTION

Mme Zourkaleini Zara
M. Adamou Tahirou
M. Yacouba Soumana
M. Amadou Mahaman Rabiou
Dr Almoctar Mahamane
M. Maharou Habou

CONCEPTION ET IMPRESSION



Imprimerie ALBARKA

B.P. 2480 Niamey - NIGER
Tél. +227 20 72 33 17 / 20 72 33 38

TIRAGE

200 Exemplaires

ABONNEMENT/DISTRIBUTION

ARCOP : Tél. +227 20 72 35 00



AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNIQUE 1

Le Directeur Général de l'**Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)** porte à la connaissance du public, qu'en vertu de la mutation de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en ARCOP, il a été procédé à la mise à jour des adresses du site web et du mail de la structure.

Ainsi les adresses deviennent :

- Site Web : **www.arcop.ne** ;
- Email : **infos@arcop.ne**.

L'ARCOP vous remercie pour votre compréhension.

COMMUNIQUE 2

Dans la perspective de renforcer la transparence et d'accompagner les autorités contractantes à parfaire leurs pratiques en matière de gestion de la commande publique, l'**Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)** informe le public de la mise en service de canaux anonymes comprenant un **numéro vert** et un **site web** pour dénoncer tout manquement constaté dans la gestion de la commande publique au Niger.

Vous pouvez désormais appeler **gratuitement** le numéro **08 00 88 88** pour faire vos **dénonciations** ou les faire en ligne à l'adresse **www.arcop.ne** où un onglet **Dénonciations anonymes** est prévu à cet effet.

Tout en comptant sur l'engagement citoyen et la bonne volonté des usagers, l'Autorité de Régulation de la Commande Publique rappelle que cet appel est **gratuit** et tous les services sont **anonymes**.

Le Directeur Général



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel Annuel de passation des marchés publics 2023 (additif N°1 au PPM initial) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, validé par lettre n° 000533/DGCMP/OB en date du 11 avril 2023.
2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) a reçu des fonds du MCF/PROSEHA et compte utiliser une partie de ce montant pour l'achat d'un véhicule 4x4 station wagon. A cet effet, le MH/A sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition d'un (01) véhicule 4x4 tout terrain station wagon.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 51 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouverte à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de 30 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement **d'une somme non remboursable de Cent Mille (100 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement rue Nelson Mandela, rez de chaussé, bâtiment principal.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement au plus tard le lundi 21 août 2023 à 09 heures.**
7. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées. Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le lundi 21 août 2023 à 09 heures 30 minutes** dans la salle de réunion du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Le Secrétaire Général



AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le sahel Dimanche n°2024 du 16 décembre 2022 ;

Le Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS) a l'intention d'utiliser une partie des fonds de l'Etat pour effectuer les paiements au titre du marché suivant : **Fourniture et installation de matériels techniques et outillages (AON N°08/2023/BN/GC/MSP/P/AS/SG/DMP/DSP)** ;

2. Le MSP/P/AS sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivant : **Fourniture et installation de matériels techniques et outillages**
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles ;

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

MSP/P/AS /SG/DMP/DSP

Porte 2.31, nouveau bâtiment , 2e étage

BP : 623 Niamey

Tel : 99 91 30 42

Email : djouma72@yahoo.fr

Et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après :

Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public deuxième étage nouveau bâtiment porte 2.31 du lundi au jeudi de 8h à 13h et de 15h à 17h et le vendredi de 8h à 12h, heure locale ;

4. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir la Section III. Critères d'évaluation et de qualification des DPAO pour les informations détaillées ;
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de **trois cent mille (300 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : **Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public/ 2e étage porte 2.31**. La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé par dépôt direct auprès du **secrétariat de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public** ;
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public sis au Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, nouveau bâtiment porte 2 .31 Niamey (Niger) au plus tard le 19 septembre 2023 À 10 H, heure locale**. Les offres déposées après la date et l'heure limite fixée pour la remise des offres ne seront pas acceptées ;
7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **d'un (1) Million (1 000 000) FCFA** ;
8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO ; Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **19 septembre 2023 à 10 H 30 minutes heures locales** à l'adresse suivante : **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public/ 2e étage porte 2.31 sis au Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales**.

Le Secrétaire Général

¹ Le prix demandé doit être **un juste prix c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du DAO, du courrier et d'acheminement du dossier d'Appel d'offres**. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.



CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE ZINDER

AVIS D'ANNONCE

1. La présente annonce intervient suite à la l'avis de conformité du CMP /OB par lettre N°138/2023/ CMP/OB/Zr du 01 Août 2023.
2. Par la présente annonce, le Centre régional des œuvres universitaires de Zinder (ci-après désigné par "CROU/Z"), agissant à son compte sollicite à cet effet, des propositions auprès des fournisseurs autorisés à soumissionner en vue de la fourniture des vivres (pâtes alimentaires et riz brisure) au restaurant universitaire de Zinder sis route de Tanout dont le programme est composé de deux (02) lots. Il s'agit de :
 - o Lot N°1 : Pâtes alimentaires ;
 - o Lot N°2 : Riz brisure ;Ces lots sont dans un seul DAO, contacter le CROU pour tout renseignement complémentaire. Les Fournisseurs régulièrement inscrits comme tels et dotées d'une large expérience en la matière peuvent se procurer le dossier d'appel d'offres contre paiement en espèces d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA à compter du **07/08/2023** auprès du **CROU de Zinder BP: 656 Zinder route de Tanout, Tél: 20 512 606**.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès du service Financier du CROU de Zinder tous les jours de 9h à 18h.
4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter le Dossier d'Appel d'Offres, auprès du service de Financier du **CROU** de Zinder et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000f)**
5. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat
6. Les offres présentées en un original et deux (2) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 2% devront parvenir ou être remises au **CROU de Zinder BP: 656 Zinder route de Tanout, Tél.: 20 512 606** au plus tard le **17/08/2023 à 10H**.
7. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h00mn dans la salle de réunion du CROU en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 120 jours, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Responsable de marchés



CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TILLABÉRY

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°001/2023/CROU/TI POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TILLABERI

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal d'ARCOP N°499 du 10 au 16 juillet 2023.
2. Le centre Régional des Œuvres Universitaire de Tillaberi CROU/TI suivant son budget à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N° 001/CROU/TI/2023 fourniture des produits alimentaires
3. Le Centre Régional des Œuvres Universitaire sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des produits alimentaires suivants :

N°	DESIGNATION	SPECIFICATION	QUANTITE
1	Riz	Sac de 25 kg	2700
2	Couscous	Carton de 10 kg	1800
3	Maccaroni	Carton de 10 kg	400
4	Spaghetti	Carton de 10 kg	400

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29-39-106 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. La livraison se fera par trimestre
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du CROU/TI ; au niveau de l'intendance et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après CROU/TI bureau service financier de 08H à 18H
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de 200 000 FCFA à l'adresse mentionnée ci-après bureau service financier du CROU/TI.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après au du secrétariat CROU/TI au plus tard le 30 Aout 2023. à 10h15. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 30 aout 2023 à 10h30

Le Responsable de marchés



PLAN PRÉVISIONNEL



MINISTÈRE DES FINANCES /AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMP/EF (6)	Date de réception avis du CMP/EF (7)
1	Entretien bâtiment	DG	Prévision	DC	19 800 000	-	-	-

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU NIGER (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP/OB pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMP/OB (6)	Date de réception avis du CMP/OB (7)
1	SUPPRESSION du projet de marché N°1 de l'initial Travaux de construction de logements station régionale RTN Zinder de l'initial	DG/RTN	Prévision	DC	58 823 529	-	-	-
2	MODIFICATION du projet de marché N°9 du PPM initial au niveau du montant et du mode Entretien bâtiments	DG/RTN	Prévision	DRP	33 613 445	-	25/08/2023	05/09/2023
3	MODIFICATION du projet de marché N°5 du PPM initial au niveau du montant Matériel de transport	DG/RTN	Prévision	A00	126 050 420	-	04/10/2023	13/10/2023
4	Achat de Matériels vidéos	DG/RTN	Prévision	DRP	21 008 403	-	05/10/2023	16/10/2023
5	Achat de Produits Alimentaires	DG/RTN	Prévision	DRP	21 008 403	-	25/04/2023	04/05/2023
6	Travaux de construction RTN Niamey	DG/RTN	Prévision	DC	25 210 084	-	-	-



PLAN PRÉVISIONNEL



MINISTÈRE DES FINANCES /AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/EF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/EF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	13/05/2023	20/05/2023	20/05/2023	27/05/2023	-	04/06/2023	13/06/2023	30 jours	Budget AJE

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU NIGER (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/OB (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/OB et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	02/06/2023	13/02/2023	13/02/2023	22/02/2023	-	03/01/2023	03/10/2023	90 jours	Budget RTN
-	07/09/2023	21/09/2023	25/09/2023	04/10/2023	-	11/10/2023	20/10/2023	365 jours	Budget RTN
-	16/10/2023	15/11/2023	20/11/2023	29/11/2023	-	06/12/2023	15/12/2023	30 jours	Budget RTN
-	18/10/2023	01/11/2023	06/11/2023	15/11/2023	-	22/11/2023	01/12/2023	30 jours	Budget RTN
-	05/05/2023	19/05/2023	22/05/2023	31/05/2023	-	07/06/2023	16/06/2023	365 jours	Budget RTN
-	09/10/2023	16/10/2023	16/10/2023	25/10/2023	SO	01/11/2023	10/11/2023	90 jours	-



PLAN PRÉVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMP/EF (6)	Date de réception avis du CMP/EF (7)
1	SUPPRESSION du marché N°4 de l'initial Entretien et réparation bâtiment	DG	Prévision	DC	19 900 000	-	-	-
2	SUPPRESSION du marché N°5 de l'initial Entretien et réparation matériels roulants	DG	Prévision	DC	12 150 000	-	-	-
3	SUPPRESSION du marché N°6 de l'initial Stratégie de communication	DG	prévision	AMI	20 250 000	-	26/02/2023	28/02/2023
4	SUPPRESSION du marché N°13 de l'initial Recrutement de cabinets pour l'organisation d'événementiels	DG	Prévision	AMI	47 500 000	-	02/06/2023	04/06/2023
5	SUPPRESSION du marché N°8 de l'initial Recrutement d'un service traiteur pour Restaurations diverses	DG	Prévision	AON	64 800 000	-	-	-
6	SUPPRESSION du marché N°2 de l'initial Fournitures de bureau	DG	Prévision	DRP	40 500 000	-	03/10/2023	12/10/2023
7	SUPPRESSION du marché N°11 de l'initial Matériels et mobiliers de bureau	DG	Prévision	AON	64 800 000	-	14/07/2023	16/07/2023
8	SUPPRESSION du marché N°12 de l'initial Matériels informatiques	DG	Prévision	AON	372 600 000	-	02/04/2023	04/04/2023
9	Modification du projet de marché N°1 de l'initial au niveau du montant Consommables informatiques	DG	prévision	DC	12 150 000	-	-	-
10	Modification du projet de marché N°3 de l'initial au niveau du montant Alimentation, couchage, habillement	DG	Prévision	DC	16 200 000	-	-	-
11	Modification du projet de marché N°15 au niveau du calendrier Mise en œuvre d'un système de visioconférence pour l'administration	DG	Prévision	AON	201 690 361	-	20/05/2023	31/05/2023



PLAN PRÉVISIONNEL



AGENCE NATIONALE POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (ADDITIF 1)

PLAN PRÉVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNÉES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/EF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/EF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	02/01/2023	04/01/2023	06/01/2023	09/01/2023	-	11/01/2023	12/01/2023	1 mois	Budget Etat & FAU/ANSI
-	02/01/2023	04/01/2023	06/01/2023	09/01/2023	-	11/01/2023	12/01/2023	1 mois	Budget Etat & FAU/ANSI
-	02/03/2023	01/04/2023	06/04/2023	09/04/2023	-	11/04/2023	18/04/2023	3 mois	FAU/ANSI & FAU/SU
-	06/06/2023	06/07/2023	11/07/2023	14/07/2023	-	16/07/2023	23/07/2023	3 mois	FAU/SU
-	16/01/2023	18/01/2023	20/01/2023	23/01/2023	-	25/01/2023	26/01/2023	1 mois	FAU/ANSI
-	13/10/2023	27/10/2023	30/10/2023	08/11/2023	-	15/11/2023	24/11/2023	3 mois	Budget Etat & FAU/ANSI
-	18/07/2023	02/08/2023	05/08/2023	08/08/2023	-	15/08/2023	22/08/2023	3 mois	Budget Etat & FAU/ANSI
-	06/04/2023	06/05/2023	11/05/2023	14/05/2023	-	16/05/2023	23/05/2023	3 mois	Budget Etat & FAU/SU
-	04/05/2023	11/05/2023	11/05/2023	22/05/2023	-	29/05/2023	07/06/2023	1 mois	FAU/ANSI
-	03/05/2023	10/05/2023	10/05/2023	19/05/2023	-	26/05/2023	04/06/2023	1 mois	Budget Etat
-	02/06/2023	03/07/2023	07/07/2023	18/07/2023	-	25/07/2023	03/08/2023	3 mois	Budget Etat



PLAN PRÉVISIONNEL



12	Modification du projet de marché N°14 au niveau du montant Recrutement d'un prestataire chargé de l'animation des centres communautaires numériques & hotspot	DG	Prévision	AON	329 245 560	-	02/08/2023	11/08/2023
13	Modification du projet de marché N°20 au niveau du montant Réalisation de Centres communautaires 2.0 et HotSpot Wifi	DG	Prévision	AON	48 600 000	-	24/05/2023	02/06/2023
14	Fournitures de bureau	DG	Prévision	DC	16 200 000	-	-	-
15	Fournitures de bureau	DG	Prévision	DRP	24 300 000	-	05/06/2023	14/06/2023
16	Installation de distribution d'énergie solaire	DG	Prévision	DRP	24 300 000	-	05/07/2023	14/07/2023
17	Matériels et mobiliers de bureau	DG	Prévision	DRP	24 300 000	-	15/08/2023	24/08/2023
18	Matériels et mobiliers de bureau	DG	Prévision	DRP	40 500 000	-	03/05/2023	12/05/2023
19	Matériels informatiques	DG	Prévision	DRP	24 300 000	-	04/09/2023	13/09/2023
20	Matériels informatiques	DG	Prévision	AON	348 300 000	-	12/10/2023	23/10/2023
21	Acquisition des équipements de l'Académie de drone du Niger	DG	Prévision	AON	56 700 000	-	09/08/2023	18/08/2023
22	Acquisition matériels, logiciels et licences	DG	Prévision	AON	91 530 000	-	03/05/2023	12/05/2023
23	Augmentation de la Capacité de la messagerie Gouvernementale CONSULTANT INDIVIDUEL	DG	Prévision	AON	24 300 000	-	04/05/2023	15/05/2023
24	Fourniture d'une solution internet backup CONSULTANT INDIVIDUEL	DG	Prévision	AON	20 250 000	-	05/05/2023	16/05/2023
25	Renouvellement bande lien Satellite	DG	Prévision	DRP	40 500 000	-	15/05/2023	26/05/2023
26	HotSpot Wifi (écoles, places publiques, centre de formation)	DG	Prévision	AON	364 500 000	-	24/05/2023	02/06/2023
27	Réalisation de 23 Centres communautaires (HotSpot Wifi)	DG	Prévision	AON	674 559 698	-	10/05/2023	19/05/2023



PLAN PRÉVISIONNEL



-	14/08/2023	14/09/2023	19/09/2023	28/09/2023	-	05/10/2023	16/10/2023	12 mois	UNICEF
-	05/06/2023	06/07/2023	11/07/2023	20/07/2023	-	27/07/2023	07/08/2023	3 mois	BUDGET ETAT
-	06/05/2023	13/05/2023	13/05/2023	22/05/2023	-	29/05/2023	07/06/2023	2 mois	Budget Etat
-	15/06/2023	29/06/2023	03/07/2023	12/07/2023	-	19/07/2023	28/07/2023	2 mois	FAU/ANSI
-	17/07/2023	31/07/2023	02/08/2023	11/08/2023	-	18/08/2023	27/08/2023	2 mois	FAU/ANSI
-	25/08/2023	08/09/2023	11/09/2023	20/09/2023	-	27/09/2023	06/10/2023	3 mois	Budget Etat
-	15/05/2023	29/05/2023	01/06/2023	12/06/2023	-	19/06/2023	28/06/2023	3 mois	FAU
-	14/09/2023	28/09/2023	02/10/2023	11/10/2023	-	18/10/2023	27/10/2023	3 mois	Budget Etat
-	26/10/2023	27/11/2023	01/12/2023	12/12/2023	-	19/12/2023	28/12/2023	12 mois	FAU
-	21/08/2023	21/09/2023	26/09/2023	05/10/2023	-	12/10/2023	23/10/2023	6 mois	FAU/SU
-	15/05/2023	15/06/2023	20/06/2023	29/06/2023	-	06/07/2023	17/07/2023	6 mois	FAU/SU
-	24/05/2023	26/06/2023	30/06/2023	11/07/2023	-	18/07/2023	29/07/2023	6 mois	FAU/SU
-	19/05/2023	19/06/2023	23/06/2023	04/07/2023	-	11/07/2023	20/07/2023	6 mois	FAU/SU
-	29/05/2023	12/06/2023	15/06/2023	26/06/2023	-	03/07/2023	12/07/2023	3 mois	FAU/SU
-	05/06/2023	06/07/2023	11/07/2023	20/07/2023	-	27/07/2023	07/08/2023	4 mois	FAU/SU
-	22/05/2023	22/06/2023	27/06/2023	06/07/2023	-	13/07/2023	24/07/2023	4 mois	FAU/SU



PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)
1	Acquisition mobilier de bureau	Directeur Général	Prévision	DC	13 063 025	-	-	-
2	Acquisition matériel informatique	Directeur Général	Prévision	DC	15 532 773	-	-	-
3	Construction d'un bloc de latrines quatre cabines	Directeur Général	Prévision	DC	16 806 723	-	-	-
4	Entretien bâtiment	Directeur Général	Prévision	DC	17 058 824	-	-	-
5	Fournitures de bureau examen BTS	Directeur Général	Prévision	DC	14 462 185	-	-	-
6	Modification du montant du marché N° 1 du PPM initial : Fournitures de bureau pour l'organisation du Baccalauréat 2023	Directeur Général	Prévision	AOON	134 615 855	-	28/04/2023	09/05/2023
7	Modification du montant du marché N° 2 du PPM initial : Imprimés pour l'organisation du Baccalauréat 2023	Directeur Général	Prévision	AOON	120 069 520	-	25/04/2023	04/05/2023
8	Modification du montant du marché N° 3 du PPM initial : transport des membres des jurys dans le cadre du baccalauréat session 2023	Directeur Général	Prévision	AOON	168 079 653	-	28/04/2023	09/05/2023
9	Modification du mode et du montant du marché N° 2 de l'Additif N° 1 : Acquisition consommables informatiques BAC et BTS session 2023	Directeur Général	Prévision	DRP	25 378 151	-	20/04/2023	29/04/2023



PLAN PRÉVISIONNEL



OFFICE DU BACCALAURÉAT, DES EQUIVALENCES ET DES EXAMENS ET CONCOURS DU SUPÉRIEUR (ADDITIF 2)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	19/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	05/05/2023	SO	12/05/2023	23/05/2023	07 jours	Fonds Propres
-	21/04/2023	25/04/2023	25/04/2023	04/05/2023	SO	11/05/2023	22/05/2023	07 jours	Fonds Propres
-	25/04/2023	02/05/2023	02/05/2023	11/05/2023	SO	18/05/2023	29/05/2023	07 jours	Fonds Propres
-	20/04/2023	27/04/23	27/04/23	08/05/23		15/05/23	24/05/23	07 jours	Fonds Propres
-	21/04/2023	25/04/2023	25/04/2023	04/05/2023	SO	11/05/2023	22/05/2023	07 jours	Fonds Propres
-	10/05/2023	09/06/2023	14/06/2023	23/06/2023	-	30/06/2023	11/07/2023	30 jours	Fonds Propres
-	05/05/2023	05/06/2023	09/06/2023	20/06/2023	-	27/06/2023	06/07/2023	30 jours	Fonds Propres
-	10/05/2023	09/06/2023	14/06/2023	23/06/2023	-	30/06/2023	11/07/2023	30 jours	Fonds Propres
-	02/05/2023	16/05/2023	19/05/2023	30/05/2023	-	06/06/2023	15/06/2023	10 jours	Fonds Propres



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES DE DOSSO

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)
1	Doter le CSME de 500 kits de césarienne	Directeur/CSME	Prévision	DC	16 998 000	sans objet	-	-
2	Doter le CSME en produits anesthésiques	Directeur/CSME	Prévision	DC	24 106 168	sans objet	-	-
3	Doter le CSME de buffet d'urgence	Directeur/CSME	Prévision	DC	15 475 925	sans objet	-	-

INSPECTION D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TESKER

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMP/EF (6)	Date de réception avis du CMP/EF (7)
1	Entretien des Rationnaires des Cantines Scolaire IEP, Dourwanga, Yougoum, Tijira, Tesker	IEP / TESKER	Prévision	DRP	40 137 405	-	25/04/2023	04/05/2023

LYCEE TECHNOLOGIQUE DES METIERS DU BATIMENT DE DOGONDOUTCHI (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)
1	Alimentation des élèves	Le proviseur	Prévision	DRP	20 000 000	-	15/05/2023	24/05/2023



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES DE DOSSO

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	19/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	05/05/2023	SO	12/05/2023	23/05/2023	15 jours	FC
-	21/04/2023	25/04/2023	25/04/2023	04/05/2023	SO	11/05/2023	22/05/2023	15 jours	FC
-	25/04/2023	02/05/2023	02/05/2023	11/05/2023	SO	18/05/2023	29/05/2023	15 jours	FC

INSPECTION D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TESKER

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/EF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/EF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	05/05/2023	19/05/2023	22/05/2023	31/05/2023	-	07/06/2023	16/06/2023	2 semaines	Budget National

LYCEE TECHNOLOGIQUE DES METIERS DU BATIMENT DE DOGONDOUTCHI (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	25/05/2023	08/06/2023	10/06/2023	20/06/2023	-	27/06/2023	07/07/2023	15 jours	BN



PROJET DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPEMNT DES RÉGIONS DU LAC TCHAD (ADDITIF1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCM/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMP/EF (6)	Date de réception avis du CMP/EF (7)
1	Recruter un Cabinet/consultant pour le suivi contrôle des travaux de réhabilitation des routes rurales	Coordoonateur	Prévision	SFQC	1 100 000 000	-	02/05/2023	11/05/2023
2	Réaliser et éditer quatre (4) bulletins trimestriel	Coordoonateur	Prévision	DC	18 999 750	-	-	-
3	Acquérir un logiciel et des équipements pour l'archivage électronique	Coordoonateur	Prévision	DC	3 500 200	-	-	-
4	Recruter un consultant pour la réalisation de l'étude technique d'infrastructure de commercialisation et pour la construction/réhabilitation d'entrepôts de stockage (APS/APD/DAO) et le suivi	Coordoonateur	Prévision	QC	99 999 900	-	-	-
5	Réaliser l'édition et la reprographie des Manuels et Guides (MGP, Moyen de Subsistance Agricole, Engagement Citoyen, Statégie HIMO, Etude Genre...)	Coordoonateur	Prévision	DC	29 999 750	-	-	-
6	Equipements matériels fermes avicoles, piscicoles, agropastorales.	Coordoonateur	Prévision	DC	55 000 000	-	-	-
7	Acquisition d'EPI au profit des brigadiers phytosanitaires dans les communes de Diffa, Maine, Chetimari et Goudoumaria	Coordoonateur	Prévision	DC	4 000 150	-	-	-
8	Aquérir des matériels et matériaux pour la réhabilitation des puits pastoraux dans les Régions de Diffa et Zinder	Coordoonateur	Prévision	DC	55 000 000	-	-	-
9	Acquisition des équipements pour la mise en place de la base des données de la SDS	Coordoonateur	Prévision	DC	11 999 900	-	-	-
10	Équipements et logiciel informatique	Coordoonateur	Prévision	DC	55 000 000	-	-	-
11	Ouvrages de bibliothèque pour le compte de l'UDA	Coordoonateur	Prévision	DC	28 499 900	-	-	-
12	Fournitures des Équipements de bureau (chaises, fauteuil, tables, armoires, réfrigérateurs, congélateur Etc....) à l'UDA/Diffa	Coordoonateur	Prévision	DC	35 000 000	-	-	-
13	Travaux de réhabilitation/ réalisation des pistes rurales dans la Région de Diffa	Coordoonateur	Prévision	AOI	11 049 999 950	-	05/05/2023	16/05/2023
14	Équipements et logiciels de Cartographie	Coordoonateur	Prévision	DC	27 399 900	-	-	-



PLAN PRÉVISIONNEL



PROJET DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPEMNT DES RÉGIONS DU LAC TCHAD (ADDITIF1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/EF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/EF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution en mois (16)	Source de Financement (17)
-	14/05/2023	15/06/2023	08/06/2023	19/06/2023	-	14/07/2023	-	24 mois	IDA
-	03/05/2023	12/05/2023	18/05/2023	-	-	01/06/2023	-	2 semaine	IDA
-	23/11/2023	05/12/2023	08/12/2023	-	-	15/12/2023	-	2 semaine	IDA
-	08/05/2023	29/05/2023	05/06/2023	04/05/2023	-	26/06/2023	-	8 mois	IDA
-	03/05/2023	12/05/2023	18/05/2023	-	-	01/06/2023	-	2 semaines	IDA
-	17/05/2023	26/05/2023	01/06/2023	-	-	15/06/2023	-	3 semaines	IDA
-	04/05/2023	15/05/2023	18/05/2023	-	-	01/06/2023	-	2 semaines	IDA
-	04/05/2023	15/05/2023	18/05/2023	-	-	01/06/2023	-	3 semaines	IDA
-	03/05/2023	12/05/2023	17/05/2023	-	-	31/05/2023	-	2 semaines	IDA
-	03/05/2023	12/05/2023	17/05/2023	-	-	31/05/2023	-	3 semaines	IDA
-	08/05/2023	17/05/2023	24/05/2023	-	-	07/06/2023	-	2 semaines	IDA
-	08/05/2023	17/05/2023	24/05/2023	-	-	07/06/2023	-	2 semaines	IDA
-	17/05/2023	03/07/2023	24/07/2023	03/08/2023	-	21/08/2023	-	18 mois	IDA
-	15/05/2023	24/05/2023	30/05/2023	-	-	24/07/2023	-	2 semaines	IDA



PLAN PRÉVISIONNEL



PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II «WADATA TALAKA» (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Ref.	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)
1	Agence de transfert pour assurer les paiements digitaux en milieu urbain des bénéficiaires du Cash Transfert du Projet Filets Sociaux Adaptatif II dans la région de Niamey CONSULTANT FIRME	Coordo	Prévision	AO	162 000 000	NA	03/03/2023	10/03/2023
2	Organisation Non Gouvernementale chargée de la mise en œuvre des activités de formations transversales germe et ateliers compétences de vie dans le cadre de l'accompagnement productif dans la région de Niamey CONSULTANT FIRME	Coordo	Prévision	AO	263 614 500	NA	03/03/2023	10/03/2023
3	Cabinet pour sensibiliser les communautés sur les aspirations et normes sociales dans la région de Dosso CONSULTANT INDIVIDUEL	Coordo	Prévision	AO	15 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
4	Cabinet pour sensibiliser les communautés sur les aspirations et normes sociales dans la région de Niamey CONSULTANT FIRME	Coordo	Prévision	AO	15 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
5	Cabinet pour sensibiliser les communautés sur les aspirations et normes sociales dans la région de Tillabery	Coordo	Prévision	AO	15 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
6	Cabinet pour sensibiliser les communautés sur les aspirations et normes sociales dans la région de Diffa	Coordo	Prévision	AO	15 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
7	Consultant pour procéder à l'Evaluation de la Politique Nationale de la Protection Sociale pour le Ministre de l'Emploi , du Travail et de la Protection Sociale	Coordo	Prévision	AO	20 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
8	Recrutement d'une firme ou un consultant pour apporter les correctifs suite à l'audit fonctionnel et technique I du Système d'information et de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatif II	Coordo	Prévision	AO	30 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
9	Sélection d'un cabinet chargé du recrutement du personnel complémentaire pour le Projet Filets Adaptatifs II «Wadata Talaka»	Coordo	Prévision	AO	12 000 000	NA	27/03/2023	03/04/2023
10	Institution de micro finance pour le paiement des bénéficiaires des transferts monétaires (cash transfert pour la résilience, cash for work et accompagnement productif) du Projet Filets Sociaux Adaptatifs II « Wadata Talaka » dans la région de Tillabéry.	Coordo	Prévision	ED	83 835 443	NA	29/03/2023	05/04/2023
11	Institution de micro finance pour le paiement des bénéficiaires des transferts monétaires (cash transfert pour la résilience, cash for work et accompagnement productif) du Projet Filets Sociaux Adaptatifs II « Wadata Talaka » dans la région de Dosso	Coordo	Prévision	ED	81 739 557	NA	29/03/2023	05/04/2023



PLAN PRÉVISIONNEL



PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II «WADATA TALAKA» (ADDITIF 1)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
NA	16/03/2023	16/04/2023	23/04/2023	30/04/2023	NA	09/05/2023	16/05/2023	730 jours	Bm/PFSA II
NA	16/03/2023	16/04/2023	23/04/2023	30/04/2023	NA	09/05/2023	16/05/2023	730 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	49 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	52 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	52 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	52 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	52 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	52 jours	Bm/PFSA II
NA	09/04/2023	11/05/2023	18/05/2023	25/05/2023	-	05/06/2023	12/06/2023	60 jours	Bm/PFSA II
NA	11/04/2023	15/05/2023	22/05/2023	29/05/2023	-	07/06/2023	14/06/2023	730 jours	Bm/PFSA II
NA	11/04/2023	15/05/2023	22/05/2023	29/05/2023	-	07/06/2023	14/06/2023	730 jours	Bm/PFSA II



PLAN PRÉVISIONNEL



MAISON D'ARRET DE BELBEDJI

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4) HT	Accord DGCMP/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMP/OB (6)	Date de réception avis du CMP/OB (7)
1	Entretien materieles roulant	Tresorier	Prévison	DC	17 375 250	-	-	-

MAISON D'ARRET DE KOUTOUKALÉ

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)
1	Fourniture de l'alimentation : céréales, condiments et consommables au profit de la Maison d'arrêt de koutoukalé	Le Regisseur	Prévison	DC	16 540 000	-	-	-

PREFECTURE D'AGUIE

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

N° (1)	Objet du marché	PRM		GÉNÉRALITÉS			DOSSIERS	
				Mode de passation (3)	Montant estimatif (en Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou CF (6)	Date de reception avis de la DGCMP ou CF (7)
1	Recensement administratif	SG	Prévison	DC	10 000 000	-	-	-
2	Construction et Réhabilitation salle de classes	SG	Prévison	DC	19 000 000	-	-	-



PLAN PRÉVISIONNEL



MAISON D'ARRET DE BELBEDJI

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/OB (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/EF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	14/04/2023	21/04/2023	21/04/2023	02/05/2023	-	09/05/2023	18/05/2023	14 jours	BN

MAISON D'ARRET DE KOUTOUKALÉ

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	26/04/2023	03/05/2023	03/05/2023	12/05/2023	SO	19/05/2023	30/05/2023	30 jours	Budget national

PREFECTURE D'AGUIE

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNÉES SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

D'APPEL D'OFFRES			EXÉCUTION						
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	date fin évaluation (11)	Date de reception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date signature du contrat (14)	date d'approbation par CMP/EF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de financement (17)
-	09/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	25/05/2023	-	01/06/2023	12/06/2023	45 jours	PACT II
-	25/04/2023	02/05/2023	02/05/2023	11/05/2023	-	18/05/2023	29/05/2023	45 jours	PACT II



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE DE N'GOURTI

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS	
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP/EF pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO /DRP au CMP/OB (6)	Date de réception avis du CMP/OB (7)
1	Travaux de construction de trois blocs de trois classes dans la commune de N'GOURTI	Président de la Délégation Spéciale	prévision	AOON	88 319 131	-	19/06/2023	28/06/2023

COMMUNE RURALE DE KORÉ MAIROUA

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

N° (1)	Objet du marché	PRM		GÉNÉRALITÉS			DOSSIERS	
				Mode de passation (3)	Montant estimatif (en Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou CF (6)	Date de reception avis de la DGCMP ou CF (7)
1	Recensement administratif	SG	Prévision	DC	10 000 000	-	-	-
2	Construction et Réhabilitation salle de classes	SG	Prévision	DC	19 000 000	-	-	-

COMMUNE RURALE DE TAGAZAR

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM		GENERALITES			DOSSIERS
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	travaux de lotissements	Maire	prévision	DRP	44 267 850	-	23/06/2023
2	acquisition tables bancs	Maire	prévision	DC	10 340 000	-	-
3	construction de neuf (9) salles de classes	Maire	prévision	AON	105 796 431	-	23/06/2023



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE DE N'GOURTI

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMP/OB (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CMP/OB et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	30/06/2023	31/07/2023	04/08/2023	15/08/2023	-	22/08/2023	31/08/2023	4 mois	FCSE 2023

COMMUNE RURALE DE KORÉ MAIROUA

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNÉES SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

D'APPEL D'OFFRES			EXÉCUTION						
Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	date fin évaluation (11)	Date de reception avis DGCMF ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date signature du contrat (14)	date d'approbation par CMP/EF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de financement (17)
-	09/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	25/05/2023	-	01/06/2023	12/06/2023	45 jours	PACT II
-	25/04/2023	02/05/2023	02/05/2023	11/05/2023	-	18/05/2023	29/05/2023	45 jours	PACT II

COMMUNE RURALE DE TAGAZAR

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 2023

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES				EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
04/07/2023	-	06/07/2023	20/07/2023	24/07/2023	02/08/2023	-	09/08/2023	18/08/2023	90 jours	Mairie
-	-	22/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	10/07/2023	-	17/07/2023	26/07/2023	45 jours	FCSE
04/07/2023	-	06/07/2023	05/08/2023	10/08/2023	21/08/2023	-	28/08/2023	06/09/2023	120 jours	FCSE



DÉCISION N° 016/ARCOP/CRD

Décision N° 016/ARCOP/CRD du Mardi 22 Février 2023, Recours du Directeur Général du bureau d'études SDG-GEOMESURES, BP : 2650 Niamey-Niger, TEL (+227) 96 98 17 63 contre l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Entretien Routier (AMODER), quartier Terminus, Rue de la Lybie, Tél : (00227) 20330880-20330878, relatif l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°2023/001/AMODER, lancé en vue de sélectionner des consultants chargés du contrôle et de la surveillance des travaux d'entretien routier, en sept lots.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu la loi N°2022-46 du 12 décembre 2022 portant création, statut, missions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) ;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
- Vu le décret N°2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022 portant Code des Marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la résolution N°013/2022 du CNRMP en date du 1er décembre 2022, portant élection du Président du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la décision n°000007/PCNRMP/ARMP du 15 décembre 2022 portant création de groupes du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le recours du directeur général du **Directeur Général du bureau d'études SDG-GEOMESURES**, en date du **09 février 2023** ;
- Vu les pièces du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Mesdames : Diori Maimouna Malé**, Présidente, **Souleymane Gambo Mamadou**, **Bachir Safia Soromey**, **Messieurs : Tahir Mahaman Kandarga**, **Kaka Mamane**, **Moustapha Matta et Fodi Assoumane**, tous Conseillers à l'Autorité de Régulation de la Commande Publique, membres dudit Comité, assisté de **Monsieur Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques , assurant le secrétariat de séance.
- Après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, adopte la décision dont la teneur suit :

Entre

Le bureau d'études SDG-GEOMESURES, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part ;

et

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Entretien Routier (AMODER), Autorité Contractante, **Défenderesse**, d'autre part ;

➤ **Faits, procédure et prétentions des parties**

Par lettre du **09** février 2023, le responsable du bureau d'études **SDG-GEOMESURES**, saisissait l'AMODER, d'une demande d'éclaircissement relative à l'AMI susvisé. En effet, il a souhaité des clarifications sur les articles 2 et 8 relatifs respectivement aux critères de qualifications et à la composition du dossier de candidature.

Il explique que ces articles ont demandé de fournir une copie légalisée du certificat d'agrément dans le domaine du génie civil et une copie légalisée de l'attestation d'inscription à l'ordre des ingénieurs en génie civil, ce qui serait contraire aux dispositions de l'arrêté N°104/PM/ARMP du 26 juillet 2019 qui en son article 6 dispose que : « tout candidat à un marché public doit justifier qu'il remplit les critères d'éligibilité requis en fournissant la preuve qu'il satisfait aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur.

A ce titre, il doit joindre les pièces administratives ci-après :

- 1) ***Un certificat d'agrément délivré par l'administration compétente au cas où la nature de la prestation l'exige ou une attestation d'inscription à un ordre pour les professions qui y sont soumises.*** »

Répondant à cette demande d'éclaircissement, l'AMODER a, par lettre n°0013 du 13 février 2023, relevé d'une part, que le délai de réception des demandes d'éclaircissement est fixé conformément à l'article 6 du dossier de présélection à 10 jours avant la date limite de remise des candidatures et d'autre part, le candidat doit disposer d'un certificat d'agrément délivré par l'administration compétente eu égard, et être conforme à l'article 56 du décret N°218-739/PRN/MEQ 19 octobre 2018 qui dispose que « **nul ne peut exercer la profession d'ingénieur ou d'ingénieur conseil en Génie Civil au Niger, s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre** »

N'étant pas satisfait des réponses qui lui ont été fournies par l'AMODER, le **Directeur Général de SDG-GEOMESURES** a, par courrier du **mardi 14 février 2023**, reçu et enregistré au

Secrétariat du Comité de Règlement des Différends, sous le numéro **270 (009)**, saisi le CRD, pour les contester.

Il précise que suite l'avis à manifestation d'intérêt N°2023/001/AMODER, paru dans le journal le sahel du 02/02/2023, son coursier s'est rendu à plusieurs reprises au siège de l'AMODER pour chercher le dossier et ce n'est que 08/02/2023 qu'il a pu l'obtenir ; ce qui prouve à suffisance son intérêt cet avis.

Il soutient à l'appui de son recours que l'AMODER, n'a pas répondu véritablement à sa demande d'éclaircissement sur les articles 02 et 08 et a voulu remettre en cause les arrêtés N°104/PM/ARMP du 26 juillet 2019 et celui d'agrément délivré par l'administration compétente au profit du décret N°218-739/PRN/MEQ 19 octobre 2018.

Il ajoute que le non-respect du délai de saisine du CRD ne lui est pas imputable car le coursier s'est rendu en vain au secrétariat de l'AMODER pour le dossier de présélection mais ce n'est qu'à la deuxième fois de suite, qu'il a pu récupérer ledit dossier.

Il souligne que l'AMODER n'a pas effectivement répondu à ses attentes et c'est à la lumière de tout ce qui précède, qu'il demande à l'ARCOP de le mettre dans ses droits.

➤ **SUR LA RECEVABILITE DU RECOURS**

Pour statuer sur la forme d'un recours, le CRD doit s'assurer que la procédure de passation du marché relève de l'application du Code des marchés publics avant de vérifier les conditions de forme et de délais de sa saisine.

Le recours préalable doit obéir aux conditions fixées par l'article 185 du code précité selon lesquelles : « **Tout candidat s'estimant injustement évincé doit soumettre par écrit un recours préalable auprès de la personne responsable principale du marché. Une copie de ce recours est adressée au CRD de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (...). Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification**

de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public (...) Le recours a pour effet de suspendre la procédure de passation ou d'attribution jusqu'à la décision de l'autorité contractante »

En application des dispositions de l'**article 186** du même code, en l'absence de décision favorable dans les **cinq (5) jours ouvrés** suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (3) jours ouvrés** pour présenter un recours devant le Comité de Règlement des Différends.

La requête aux fins de saisine du CRD, doit satisfaire aux conditions prévues par l'**article 5 du décret 2004-192/PRN/MEF du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends qui indique que « la requête doit contenir les nom et adresse du demandeur, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des motifs, l'énonciation des pièces dont le requérant entend se servir et être accompagnée de la décision attaquée. La requête affranchie d'un timbre fiscal, conformément aux textes en vigueur, est inscrite sur un registre d'ordre tenu par le Secrétariat du Comité. »

En application de l'**article 185** du Code des Marchés Publics, le recours préalable doit être exercé dans les **cinq (5) jours ouvrés** suivant la notification du rejet de l'offre, sous peine d'irrecevabilité.

Conformément aux dispositions l'**article 186** du code précité, en l'absence de décision favorable dans les **cinq (05) jours ouvrés** suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (03) jours ouvrés** pour présenter un recours contentieux devant le Comité de Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics.

En l'espèce, le **bureau d'études SDG-GEOMESURES**, a introduit une demande d'éclaircissement, sous la forme d'un recours préalable, le jeudi **09 février 2023**.

L'**AMODER**, autorité contractante, devait répondre à ce recours au plus tard le jeudi 16 février 2023, en application des dispositions de l'**article 186** susvisé.

Ce qu'il a fait, le lundi 13 février 2023 et le requérant avait jusqu'au jeudi 16 février 2023, pour présenter un recours devant le CRD, ce qu'il a fait, le mercredi 14 février 2023, soit dans les délais et formes requis.

En considération de ce qui précède, il y a lieu, dès lors, de déclarer recevable en la forme, le recours du **bureau d'études SDG-GEOMESURES contre l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier (AMODER)**.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du **bureau d'études SDG-GEOMESURES contre l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier (AMODER)** ;
- ✓ Dit qu'en application de l'**article 187** du Code des marchés publics, **la procédure de passation dudit marché est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;
- ✓ Dit qu'**un Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;
- ✓ Dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Autorité de régulation de la Commande publique dans les **meilleurs délais** ;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Dit que le Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique est chargé de notifier au **bureau d'études SDG-GEOMESURES** ainsi qu'à l'**Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier (AMODER)**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics et sur le site de l'ARCOP.

Fait à Niamey, le 22 Février 2023

La Présidente du CRD

DÉCISION N° 023/ARCOP/CRD

Décision N° 023/ARCOP/CRD du 09 Mars 2023 sur l'examen au fond du recours du Directeur Général du bureau d'études SDG-GEOMESURES, BP : 2650 Niamey-Niger, TEL (+227) 96 98 17 63 contre l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier, sise à Niamey- Niger, quartier Terminus, Rue de la Libye, Tél : (00227) 20330880, relatif l'Avis à Manifestation d'Intérêt n°2023/001/AMODER, pour la sélection de consultants chargés du Contrôle et de la Surveillance des travaux d'entretien routier en sept (7) lots.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu la loi N°2022-46 du 12 décembre 2022 portant création, statut, missions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) ;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022 portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
- Vu le décret N°2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022 portant Code des Marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la résolution N°013/2022 du CNRMP en date du 1er décembre 2022 portant élection du Président du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la décision n°000007/PCNRMP/ARMP du 15 décembre 2022 portant création de groupes du Comité de Règlement des Différends ;

Vu le recours du Directeur Général du Bureau d'Etudes SDG-GEOMESURES du 15 février 2023 ;

Vu les pièces du dossier ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Mesdames: Diori Maimouna Malé**, Présidente, **Ali Mariama Ibrahim Maifada**, **Madou Yahaya**, **Kaka Mamane** et **Fodi Assoumane** tous Conseillers à l'Autorité de Régulation de la Commande Publique, membres dudit Comité, assistés de **Monsieur Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef du Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance. Après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

Le bureau d'études SDG-GEOMESURES, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part

Et

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier, Autorité contractante, **Défenderesse**, d'autre part ;

➤ FAITS ET PROCEDURE

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Entretien Routier (AMODER) avait publié l'Avis à Manifestation d'Intérêt n°2023/001/AMODER, pour la sélection de consultants chargés du Contrôle et de la Surveillance des travaux d'entretien routier en sept (7) lots dans le journal « le SAHEL » n°10 460 du 11 janvier 2023, auquel le bureau d'études SDG-GEOMESURE a participé.

Le 09 février 2023, le Directeur général du bureau d'études SDG-GEOMESURE avait introduit devant l'AMODER, une demande d'éclaircissements sur les **articles 2 et 8** de l'AMI relatifs aux critères de qualification et à la composition du dossier de candidature, à laquelle l'AMODER avait répondu le 13 février 2023.

N'étant pas satisfait de cette réponse, le Directeur général du bureau d'études SDG-GEOMESURES avait saisi le CRD le 15 février 2023.

➤ LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Le requérant soutient à l'appui de son recours que les stipulations des **articles 2 et 8** de l'AMI exigeant à chaque consultant de fournir une (1) copie légalisée du certificat d'agrément dans le domaine du génie civil et une (1) copie légalisée de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil sont contraires aux dispositions de **l'article 6 de l'arrêté n°104/PM/ARMP du 26 juillet 2019** modifié par **l'arrêté n°0017/PM/ARCOP du 18 janvier 2023** portant liste des pièces à fournir par les soumissionnaires/candidats pour être éligible aux marchés publics et délation de service public.

En effet, selon les dispositions de **l'article 6** de l'arrêté précité, « tout candidat à un marché public doit justifier qu'il remplit les critères d'éligibilité requis en fournissant la preuve qu'il satisfait aux obligations prescrites

par la réglementation en vigueur. **A ce titre, il doit joindre les pièces administratives ...un certificat d'agrément délivré par l'administration compétente au cas où la nature de la prestation l'exige ou une attestation d'inscription à un ordre pour les professions qui y sont soumises** ».

Il ajoute que l'AMODER n'a, non seulement pas répondu à sa demande d'éclaircissements mais aussi, a voulu remettre en cause les dispositions de **l'arrêté n°0017/PM/ARCOP du 18 janvier 2023** portant sur les pièces à fournir et au profit de celles du **décret N°218-739/PRN/MEQ 19 octobre 2018** réglementant la profession d'ingénieur en génie civil au Niger.

Par ailleurs, il fait savoir que le non-respect du délai de saisine du CRD ne lui est pas imputable dans la mesure où son agent s'est rendu en vain à plusieurs reprises au secrétariat de l'AMODER pour chercher le dossier de présélection et ce n'est qu'après qu'il a pu l'avoir.

➤ LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Pour l'AMODER, les dispositions des **articles 2 et 8** de l'AMI invoquées par le requérant, visent à se conformer à la réglementation en vigueur notamment celle portant sur la profession des ingénieurs en génie civil consacrée par le décret susvisé et cela afin d'éviter d'éventuels recours contre la procédure qui ne serait pas conséquence sur la passation ou l'exécution du marché.

Ces deux articles sont pris en application des dispositions de **l'article 56 du décret n°218-739/PRN/MEQ 19 octobre 2018** qui indique que « **nul ne peut exercer la profession d'ingénieur ou d'ingénieur conseil en Génie Civil au Niger, s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre** ».

Par conséquent, dans le cadre de ce marché, chaque candidat ou soumissionnaire doit produire dans sa proposition, une copie légalisée d'un certificat d'agrément délivré

par l'administration compétente et une copie légalisée d'attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil, sous peine de rejet de son offre.

S'agissant du délai de la réception de la demande d'éclaircissements invoqué par le requérant, l'AMODER fait valoir qu'en application de l'article 6 du dossier de présélection, cette demande ne peut être introduite que dans un délai de **dix (10) jours** avant la date limite de remise des candidatures.

➤ L'OBJET DU DIFFEREND

Le différend porte sur la non-conformité de l'exigence d'une attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil prévue par l'article 56 du décret n°218-739/PRN/MEQ 19 octobre 2018 réglementant la profession et instituant l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil au Niger aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté n°0017/PM/ARCOP du 18 janvier 2023 portant liste des pièces à fournir par les soumissionnaires/candidats pour être éligible aux marchés publics et délégation de service public, dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt n°2023/001/AMODER, portant sélection de consultants chargés du Contrôle et de la Surveillance des travaux d'entretien routier

➤ EXAMEN AU FOND DU DIFFEREND

Le Comité de Règlement des Différends, après avoir entendu le conseiller instructeur en son rapport, auditionné les parties et suite aux échanges fait les constats suivants :

Sur l'unique grief portant sur la conformité de l'exigence d'une attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil à la réglementation.

A ce sujet, comme l'a d'ailleurs relevé à juste titre l'AMODER, le fait que les **articles 2 et 8** de l'AMI exigent de chaque candidat ou soumissionnaire, de produire une copie légalisée de l'attestation d'inscription à l'Ordre

des Ingénieurs en Génie Civil est conforme aux dispositions de l'article 56 du décret 739/PRN/MEQ 19 octobre 2018 réglementant la profession et instituant l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil au Niger et ne viole aucune disposition de l'arrêté n°104/PM/ARMP du 26 juillet 2019, modifié par l'arrêté n°0017/PM/ARCOP du 18 janvier 2023 portant liste des pièces à fournir par les soumissionnaires/candidats pour être éligible aux marchés publics et délégation de service public.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors, de déclarer non fondé, le recours du bureau d'études SDG-GEOMESURE contre l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier.

PAR CES MOTIFS

- ✓ Déclare, non fondé, le recours du bureau d'études SDG-GEOMESURE contre l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier;
- ✓ Ordonne la continuation de la procédure de passation du marché ;
- ✓ Dit que la décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Dit que le Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique est chargé de la notifier au bureau d'études SDG-GEOMESURE et à l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'Entretien Routier, la présente décision qui sera publiée au Journal des Marchés Publics et sur le site de l'ARCOP.

Fait à Niamey, le 09 Mars 2023

La Présidente du CRD



Champ d'application des différents modes de passation des marchés publics au Niger